

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 mars 2015

SANTÉ - (N° 2673)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 289

présenté par
Mme Laclais

ARTICLE 27

À la première phrase de l'alinéa 20, substituer au mot :

« compétences »

le mot :

« fonctions ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.